

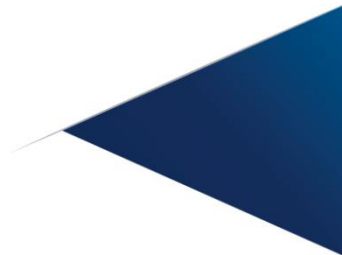
Agence Nationale du Sport



Dispositif « Projets Sportifs Fédéraux »
Campagne FFF 2020



Cadre général



Contexte

- Dans le prolongement de l'édition expérimentale concluante de 2019, qui a comptabilisé plus de 1 200 dossiers soutenus et un montant de plus d'1,7 millions d'Euros attribués, la F.F.F. relance cette année la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport au profit de ses clubs affiliés.
- La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :
 - La diversification de ses pratiques
 - Le développement de la pratique féminine
 - Le développement du football loisir
 - La structuration de ses clubs
 - Le rôle éducatif, social et solidaire du football

Rappel des conditions d'éligibilité et de financement

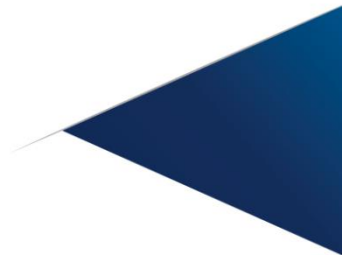
- **Porteurs de projet éligibles au dispositif FFF** : Clubs affiliés à la FFF, Ligues régionales, Districts (hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon)
- **Cas des clubs omnisports** : seuls les clubs affiliés à la Fédération des ASPTT ne peuvent pas prétendre à l'appel à projets de la F.F.F.
- **Seuils et plafonds de financement** : aide minimum de 1 500 € par porteur de projet (1 000 € pour les clubs situés en ZRR) dans la limite de 50% du coût du projet
- **Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs des trois objectifs opérationnels fixés par l'Agence Nationale du Sport** (promotion du sport santé, développement de la pratique et développement de l'éthique et de la citoyenneté), ainsi que dans le cadre des **axes du plan de développement fédéral « Ambition 2020 »**
- **Le dossier devra être déposé avant le 31 mai 2020 sur la plateforme Le Compte Asso**



Pour être financée sur la campagne 2020, l'action doit impérativement avoir commencée sur l'année 2020.



Actions éligibles





PROMOTION DU SPORT SANTE

Développement d'une offre de Foot en Marchant

- Création d'une section loisir « Foot en Marchant » au sein du club à la rentrée 2020
- Organisation d'initiations et d'événements avec de nouveaux publics





PROMOTION DU SPORT SANTE

Développement d'une offre de Fitfoot

- Création d'une section loisir « Fit Foot » au sein du club à la rentrée 2020
- Organisation d'initiations et d'événements avec de nouveaux publics





PROMOTION DU SPORT SANTE

Développement d'actions de prévention

- Mise en place d'actions de prévention primaire de ou à travers la pratique du football : organisation de modules santé / sécurité, mise en place d'ateliers P.E.F sur l'hydratation ou l'alimentation, organisation de formations aux premiers secours.





DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Développement et structuration de la pratique féminine

- Mise en place d'actions permettant de développer et structurer la pratique féminine afin :
 - de permettre au plus grand nombre l'accessibilité à la pratique en club
 - d'améliorer l'accueil ou le niveau de l'encadrement
 - d'enrichir les formes de pratique afin de répondre aux attentes de chacune.





DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Promotion et développement des pratiques du football

- Mise en place d'actions événementielles visant à promouvoir l'ensemble des pratiques du football.
- Mise en places d'actions visant à développer et structurer une offre de pratique innovante du football (en dehors des pratiques concernées par un subventionnement spécifique)





DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Développement du football en milieu scolaire

- Mise en place d'actions dans le cadre de l'opération fédérale « Foot à l'école »

Dans un souci de créer un lien fort entre les 3 lieux de vies de l'enfant (maison - club - école), de faire découvrir l'activité football/futsal aux filles et garçons, le club a un enjeu fort de créer une passerelle avec les établissements scolaires de proximité.





DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Développement et structuration de la pratique futsal

- Création de sections futsal dans les clubs (à minima 8 licences Futsal de U6 à Séniors)
- Développement de sections futsal existantes dans les clubs par la création d'équipes féminines, jeunes ou l'augmentation du nombre d'équipes engagées en critérium / compétition

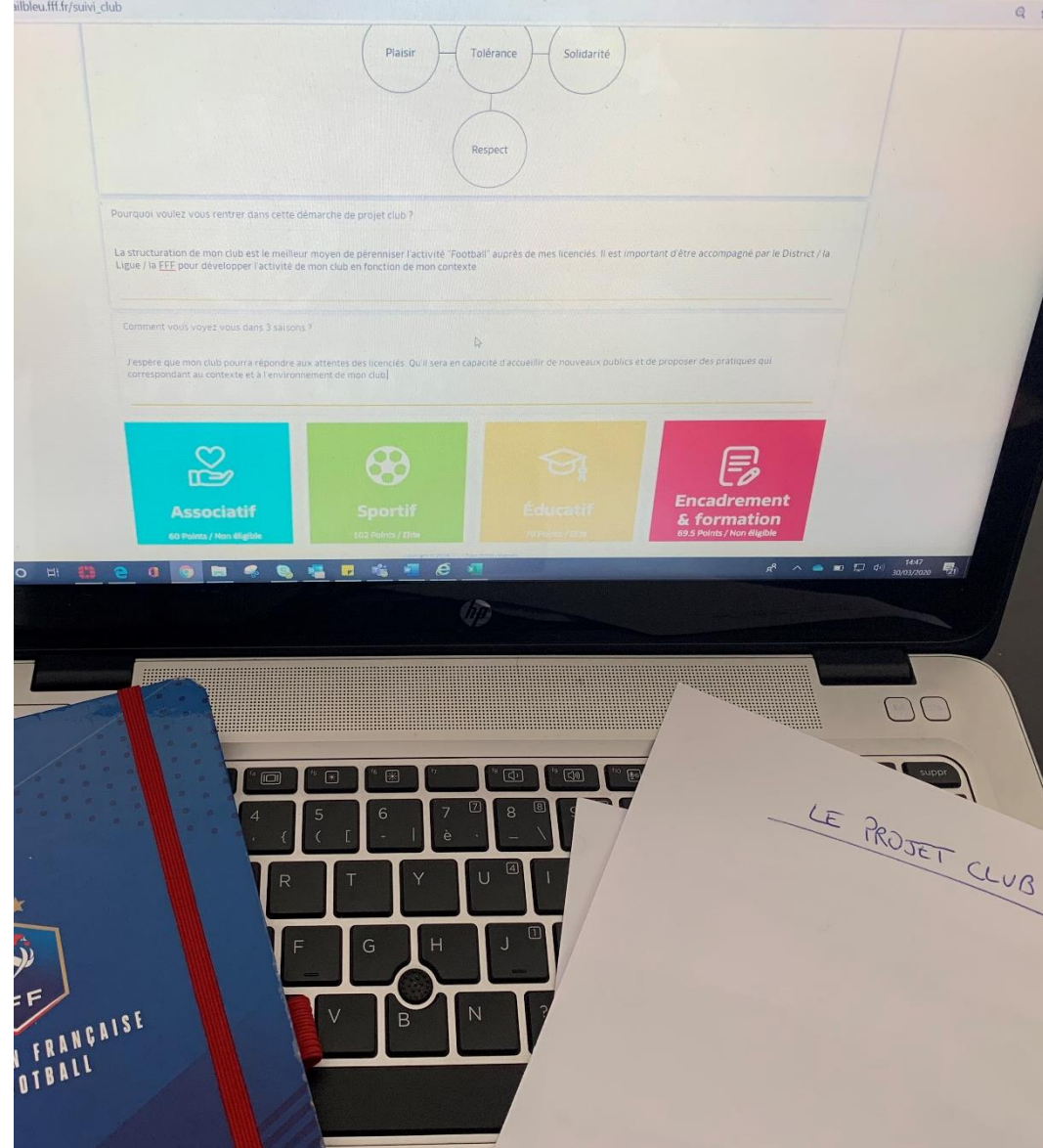




DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Structuration du club (Labels, Foot Loisir, Bénévolat, « Club Lieu de vie »)

- Mise en place d'actions visant à renforcer l'organisation du club et / ou sa labélisation par la F.F.F. (audit sur la formation de ces membres/mise en place et étude des plans de formation des dirigeants/éducateurs)
- Mise en place d'actions visant à diversifier l'offre de pratique afin de fidéliser ou recruter de nouveaux membres : mise en place d'une section loisir au sein du club, actions de valorisation et de recrutement de bénévoles, participation au programme fédéral « Club Lieu de Vie »





DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE CITOYENNETE

Accès à la pratique du football pour les publics en difficulté

- Création d'événements ou de sections dédiées accessibles à des publics éloignés d'une pratique du football associative (réfugiés, mineurs non accompagnés, migrants, demandeurs d'asile, personnes domiciliées dans les quartiers identifiées comme prioritaires, toutes personnes souffrant d'un handicap physique, mental ou sensoriel)
- Attention particulière aux porteurs de projet œuvrant avec le concours et le soutien d'experts et de partenaires (fédérations sportives, associations d'experts, collectivités, services de l'état...)
- Attention particulière aux actions en lien avec les JO PARIS 2024





DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE CITOYENNETE

Engagement environnemental

- Mise en place d'actions visant à développer l'engagement dans la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.
- Mise en place d'actions visant à développer l'éco-responsabilité d'une structure, d'un événement et renforcer la sensibilisation des différents publics sur le sujet





DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE CITOYENNETE

Développement de dispositifs d'éducation citoyenne

- Organisations d'ateliers ou autres animations permettant de faire vivre le Programme Éducatif Fédéral dans les clubs et/ou auprès des licenciés (utilisation des fiches et/ou des outils complémentaires, mobilisation de partenaires, valorisation)
- Organisation d'animations et d'événements destinés à rappeler le rôle des acteurs du football dans la contribution à l'épanouissement des adhérents par la citoyenneté, le civisme, l'ouverture culturelle, et la solidarité (ex : rencontres avec des militaires, action de solidarité au profit de programmes solidaires, soutien ou accompagnement scolaire, initiation des licenciés à la musique « classique », ...)





DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE CITOYENNETE

Opérations facilitant l'insertion professionnelle

- Mise en place d'actions permettant de valoriser les compétences acquises grâce au football et transférables au milieu de l'entreprise, par la rencontre de licenciés de la FFF éloignés de l'emploi et des entreprises, des organismes d'état ou non ayant des postes à pourvoir (peu importe la durée) dans des conditions innovantes (matches de football avec équipes mélangées (entreprises – licenciés), ateliers basés sur les nouvelles pratiques du football avec équipes mélangées.
- Appui et concours indispensable des partenaires et experts de l'emploi (Pôle Emploi – Mission locales, CCI, MEDEF...).





DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE CITOYENNETE

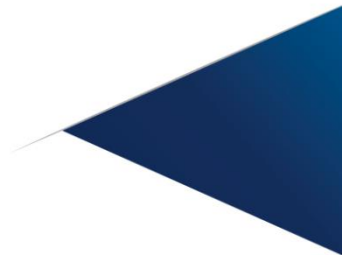
Lutte contre les discriminations et toute forme de violence

- Mise en place d'actions visant à prévenir et réparer les comportements déviants.
- Mise en place d'animations avec le concours d'associations expertes et des acteurs de l'Etat, visant à libérer la parole des licenciés et de leurs parents, renforcer le partage des valeurs du Football et donc protéger les licenciés de tout comportement déviant.
- Collaborations possibles avec des associations expertes comme la LICRA (lutte contre le racisme et prévention de la radicalisation), FOOT ENSEMBLE (lutte contre les discriminations), COMITE ETHIQUE ET SPORT (lutte contre les maltraitements, harcèlement, dopage et accompagnement des victimes).





Informations pratiques



Les bonnes pratiques pour déposer un dossier

- **Une notice pour vous guider dans la saisie de votre demande de subvention**

Nous vous invitons à télécharger la notice d'utilisation de l'outil en ligne que vous trouverez en annexe de cette note

- **Des informations à saisir impérativement afin que votre dossier soit instruit par les instances fédérales :**

- Numéro d'affiliation
- Code de votre Territoire / Ligue régionale (envoyé par e-mail à chaque club)
- Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)

- **Des dépenses non subventionnables à exclure de votre projet**

Construction / rénovation d'infrastructures lourdes, emploi / apprentissage, formation d'éducateurs ou de dirigeants

Les bonnes pratiques pour déposer un dossier (suite)

- **Le bilan de vos actions subventionnées 2019 à envoyer parallèlement**

Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2019, il convient d'envoyer à votre District le CERFA bilan avant le 31 mai 2020

- **Un écueil à éviter**

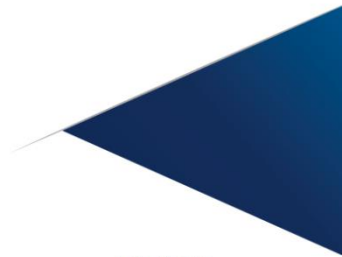
Déposer, sur le Compte Asso, plusieurs « dossiers » pour un même porteur de projet qui alourdit la complexité du traitement de la demande. Le nombre « d'actions » pouvant être subventionnée n'est en revanche pas limité.

- **Qui contacter en cas de question ?**

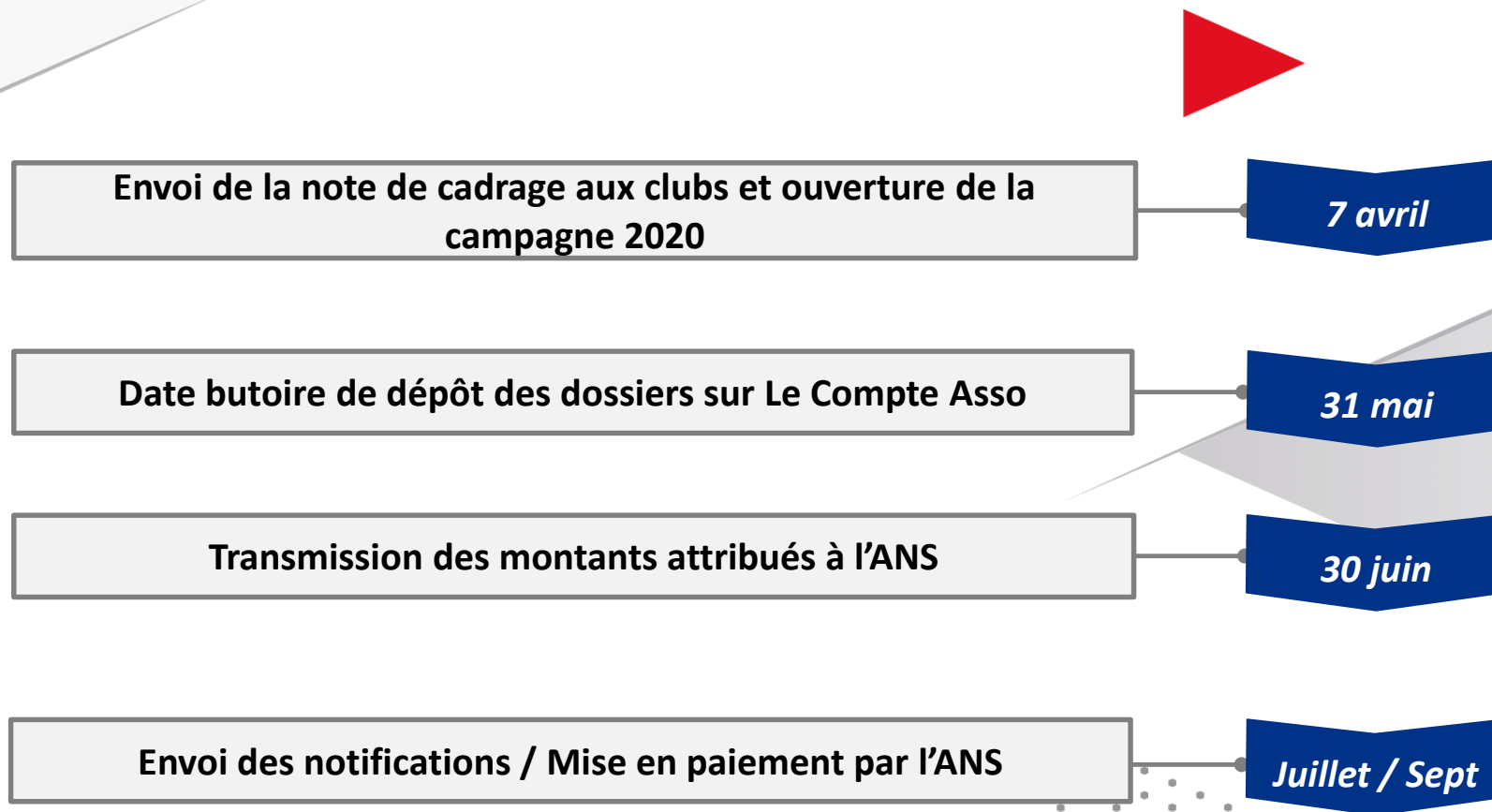
Votre Ligue régionale pendant la période de confinement puis votre District de proximité lors de la reprise de l'activité sportive.



Calendrier



Calendrier de la campagne FFF 2020





Bonne campagne !